BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1865

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES

Ventes et cessions

839 167 939 RCS Castres.
SARL LES JARDINS DE MAZAMET.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 6, rue Henri Gardet, 81200 Mazamet.
Précédent propriétaire : 839 167 939 RCS Castres. **SARL LES JARDINS DE MAZAMET.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SCI Les Jolies Malinelles Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 6 rue Henri Gardet 81200 Mazamet Capital : 179770.00 EUR Numéro unique d'identification : 838756385 Lieu d'immatriculation : Castres. Société absorbee : SARL Les Jardins de Mazamet Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 6 rue Henri Gardet 81200 Mazamet Capital : 20000.00 EUR Numéro unique d'identification : 839167939 Lieu d'immatriculation : Castres. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2026, La société SCI LES JOLIES MALINELLES, société civile immobilière au capital social de 179 770 euros dont le siège social est situé au 6 rue Henri Gardet 81200 MAZAMET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Castres sous le numéro 838 756 385, Représentée par Monsieur Franck MATHIERE en qualité de co-gérant dûment habilité à l'effet des présentes. Société ci-après désignée "la société absorbante". La société SARL LES JARDINS DE MAZAMET, société à responsabilité limitée au capital social de 20 000 euros, dont le siège social est situé au 6 rue Henri Gardet 81200 MAZAMET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Castres sous le numéro 839 167 939, Représentée par Madame Marielle MATHIERE en qualité de Gérante dûment habilité à l'effet des présentes. Société ci-après désignée "la société absorbée". La société « SARL LES JARDINS DE MAZAMET » serait absorbée par la société « SCI LES JOLIES MALINELLES ». En conséquence, seraient transférés à la société absorbante sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de l'absorbée sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de l'absorbée devant être dévolue à l'absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes de l'absorbée clôturés au 31 décembre 2025. Les éléments d'actif et de passif de la société absorbée seraient transférés à la société absorbante pour leur valeur nette comptable, conformément à la réglementation applicable, sur la base des comptes sociaux de

l'absorbée arrêtés au 31 décembre 2025. À ce titre, l'intégralité de l'actif, évalué à 315 167,81 euros, et l'intégralité du passif, évalué à 283 133,92 euros, seraient transmis par la société absorbée à la société absorbante. Le montant de l'actif net transmis s'élèverait ainsi à 32 033,89 euros. La fusion intervenant entre la société absorbante et la société absorbée, toutes deux placées sous contrôle conjoint, et n'entraînant aucun changement de contrôle de la société absorbante, ne donnerait lieu ni à un échange de titres ni à la constatation d'une prime de fusion. L'absorbée serait dissoute de plein droit, sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er janvier 2026. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par l'absorbée depuis la date du 1er janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par l'absorbante. Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du code de commerce la fusion projetée prendra effet définitivement à l'issue de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée et de la société absorbante. Conformément à l'article 236-6 du Code de commerce, un original du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de CASTRES le 16 octobre 2026 pour la société absorbante et pour la société absorbée. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis. . Date du projet commun de fusion : 15.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SCI Les Jolies Malinelles : 16.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de CASTRES). Pour la société SARL Les Jardins de Mazamet : 16.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de CASTRES)..

